

ANNEXE 5

PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS A ADOPTER

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SPI DU 25 JUIN 2026

Vu la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} semestre 2026 fixée le lundi 25 juin 2026 à 17 heures 30 en présence physique des associés envoyée par SPI dans le délai légal, laquelle contient l'ordre du jour ainsi que toutes les annexes utiles ;

Vu l'ordre du jour comprenant :

Modification statutaire : article 21 (Annexe 4)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment l'article L 1523 - 13 ;
Le Conseil communal/Conseil provincial/Conseil de l'action sociale/Conseil d'Administration décide :

A l'unanimité/par ___ voix, contre ___ et ___ abstentions :

d'approuver la modification statutaire de l'article 21.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SPI DU 25 JUIN 2026

Vu la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} semestre 2026 fixée le lundi 25 juin 2026 à 18 heures en présence physique des associés envoyée par SPI dans le délai légal, laquelle contient l'ordre du jour ainsi que toutes les annexes utiles ;

Vu l'ordre du jour comprenant :

1.a) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2025 comprenant (Annexe 1):

- le bilan et le compte de résultats après répartition ;
- les bilans par secteurs ;
- le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;
- le détail des participations détenues au 31 décembre 2025 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;
- la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.

1.b) Présentation du résultat 2025

2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur

3. Décharge aux Administrateurs

4. Décharge au Commissaire Réviseur
5. Formation des Administrateurs en 2025 (Annexe 2)
6. Démissions – Nominations d'Administrateurs (Annexe 3)
7. Fusion SPI/ECETIA (état d'avancement – projet d'entreprise)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment l'article L 1523 - 13 ;
Le Conseil communal/Conseil provincial/Conseil de l'action sociale/Conseil d'Administration décide :

A l'unanimité/par ___ voix, contre ___ et ___ abstentions :

1. d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2025 comprenant :
 - le bilan et le compte de résultats après répartition ;
 - les bilans par secteurs ;
 - le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;
 - le détail des participations détenues au 31 décembre 2025 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD;
 - la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.

A l'unanimité/par ___ voix, contre ___ et ___ abstentions :

2. d'approuver le rapport du Commissaire Réviseur ;

A l'unanimité/par ___ voix contre ___ et ___ abstentions :

3. de donner décharge aux Administrateurs ;

A l'unanimité/par ___ voix contre ___ et ___ abstentions :

4. de donner décharge au Commissaire Réviseur ;

A l'unanimité/par ___ voix contre ___ et ___ abstentions :

5. d'émettre un avis de contrôle favorable au respect de l'obligation de SPI de développer et mettre à jour les compétences professionnelles de ses Administrateurs.

A l'unanimité/par ___ voix contre ___ et ___ abstentions :

6. - d'approuver la démission de Madame Linda ZWARTBOL et la nomination Monsieur Martin PETERS ;
- d'approuver la démission de Monsieur Hervé RIGOT et la nomination de Grégory CROTTEUX.

A l'unanimité/par ___ voix contre ___ et ___ abstentions :

7. prend note des informations fournies en séance.